

BORDEREAU D'ENVOI



REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE
1313 Route Jean Moulin
13 670 SAINT ANDIOL

Référent : **Sébastien BRIAS**
Tél. 04 90 95 04 36
Tél. direct 04 90 95 44 59 / 04 90 95 45 85
Courriel : direction@eauxdp.fr

Liste des pièces adressées le 12/04/2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DESIGNATION DES PIECES	N°	DATE DES ACTES
<u>Nature et objet de l'acte</u> <i>Délibération</i> Sortie du véhicule DN 644 CY de l'état de l'actif	<u>Numéro de l'acte</u> 2021-04	<u>Date à laquelle a été pris l'acte</u> 02/04/2021

Fait à ST ANDIOL, le 12/04/2021

Le Directeur
Sébastien BRIAS

ACCUSE DE RECEPTION :
Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni ce jour, vendredi 2 avril 2021 à 17h00 en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Pierre SEISSON, président de la Régie.

Etaient présents : BALDI Jean-Marc, GIRAUD Pierre, LEPIAN Jean-Louis, MARCON Patrick, MILLET Isabelle, MOURGUES Gilles, ONTIVEROS Christian, PAULEAU Serge, PICARDA Yves, PONCHON Solange, PORTAL Serge, ROBERT Daniel, SEISSON Jean-Pierre, TATON Robert

Procurations : Mme ANZALONE Marie-Laurence (procuration à SEISSON Jean-Pierre), (procuration à SEISSON Jean-Pierre), LUCIANI-RIPETTI Marina (procuration à MILLET Isabelle)

Absents : BESSON Jacques, DEVOUX Jean-Louis, FABRE Louis-Pierre, FAURE Vincent, FERRIER Pierre

Quorum : 8	Présents : 14	Suffrages exprimés : 16	Pour : 16 Contre : Abstention :
Date de la convocation : 23 mars 2021			

N° de la délibération : 2021-04
Objet : Sortie du véhicule DN 644 CY de l'état de l'actif

Le président de la REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE rappelle que l'assemblée s'est déjà positionnée sur le devenir du véhicule accidenté DN 644 CY. L'assurance a versé la somme de 28 800 € correspondant à la proposition acceptée. Ce véhicule doit être à présent sorti de l'actif. N'ayant pas été amorti en totalité, il convient de réaliser les opérations comptables suivantes :

	Dépense	Recette
775 - réel		28 800 €
675 - ordre	37 134 €	
2182 - ordre		37 134 €

Le Conseil d'Administration

Valide la sortie du véhicule DN 644 CY de l'état de l'actif de la Régie ;

Indique que les sommes nécessaires à la prise en compte de cette écriture seront inscrites au budget primitif 2021

Fait et délibéré en séance,
Le 2 avril 2021

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON



Transmission au Représentant de l'Etat le : 15/04/2021
Publication le : 19/04/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.